

Plan de paysage

un outil au service de l'aménagement durable

3 étapes indispensables :

- L'analyse du paysage et des dynamiques paysagères
- La détermination des objectifs de qualité paysagère
- La définition des actions

L'appel à projet plan de paysage 2024

Date limite de candidature 20 juin

Décision lauréats en octobre

3 volets

Généraliste



30000€ d'aide versés
en 2 fois

Transition Énergétique
et Écologique



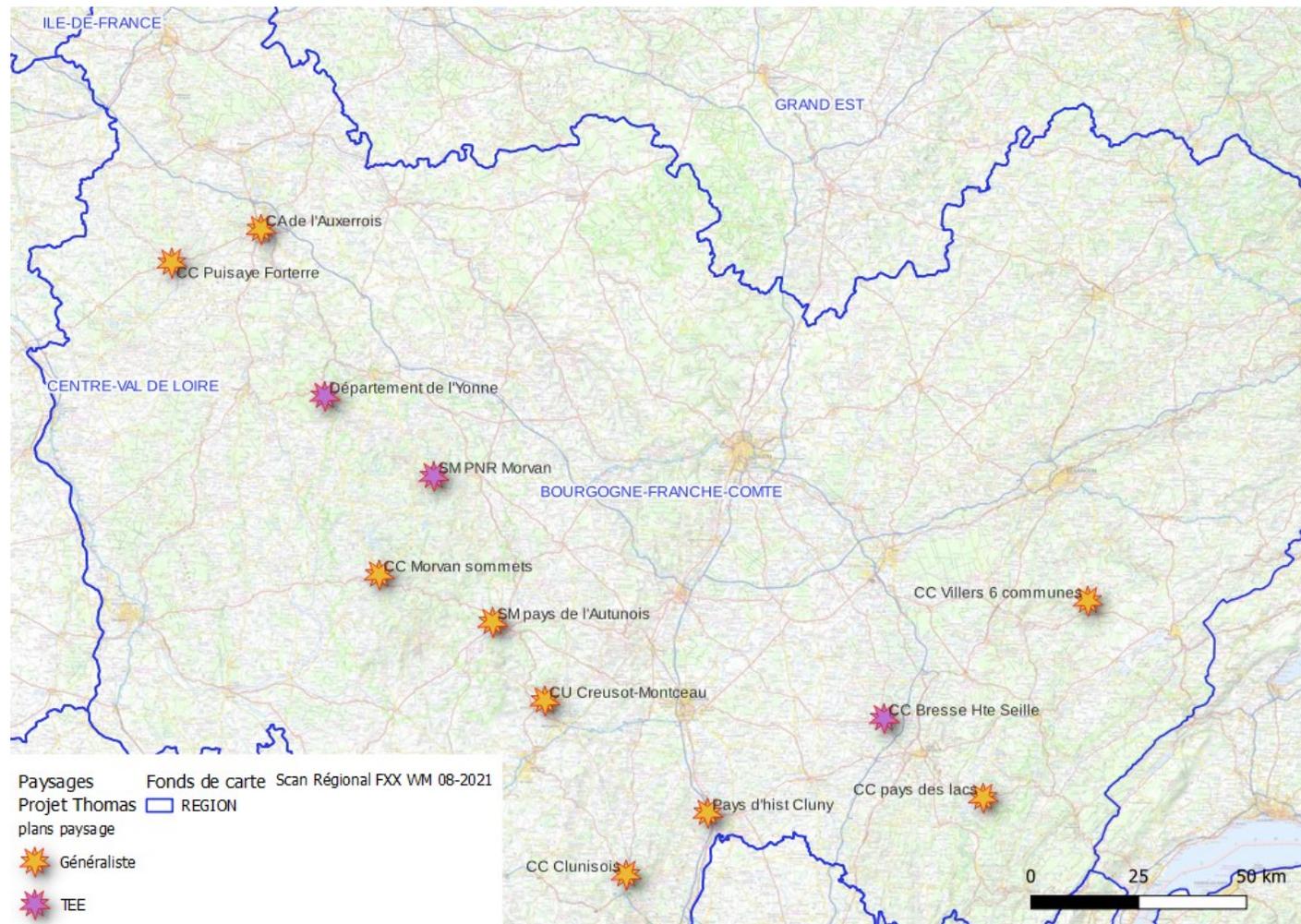
80 % des dépenses
éligibles
Plafond 100000€
d'aide

Biodiversité



80 % des dépenses
éligibles
Plafond jusqu'à
60000€ d'aide versés
en 1 ou 2 fois

Les plans de paysage en BFC



Référent DREAL : Thomas Jenot 06 67 84 34 69



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

MERCI DE VOTRE ATTENTION